

**Municipalité de la Commune
d'Arzier – Le Muids**

Préavis n° 02 / 2017

**Demande de crédit de CHF 40'000.— pour l'aménagement d'un
espace de réunion et de loisirs dans le sous-sol du Centre
Communal et Scolaire d'Arzier**

Délégué municipal
M. Christian Dugon

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères,
Messieurs les Conseillers,

Préambule

Au cours des législatures précédentes, les autorités municipales ont à plusieurs reprises reçu des demandes de la part des jeunes de notre commune concernant la mise à disposition d'un local de réunion afin d'organiser des rencontres et d'y exercer diverses activités de loisirs.

La municipalité ne disposant pas de locaux vraiment adéquat pour ce genre d'activités proposa, à bien plaisir, l'occupation d'un emplacement situé au fond de l'abri de protection civile du Centre communal et Scolaire (CCS). Malheureusement une suite de regrettables événements provoqua la fermeture de ce local.

Pour précision, rappelons que le CCS, achevé en 1987, équipé de locaux destinés aux services techniques de la commune ainsi qu'à l'équipe forestière, était également le centre de nos activités communales d'entretiens.

La construction du Centre Communal d'Entretien situé à la route des Montagnes 2, a permis de libérer une partie de ces locaux qui ne répondaient plus aux normes de sécurité sous un bâtiment abritant une école.

Depuis quelques mois, de nouvelles demandes nous ont été adressées, demandes qui ont été prises en considération, étudiées et discutées avec divers intervenants expérimentés qui nous ont appuyés dans notre démarche.

Forte de cette expérience, la municipalité a décidé la mise à disposition de l'ancien local des bûcherons situé sous l'école



La mise à disposition de ce local qui devra être aménagé par ses utilisateurs nécessite auparavant quelques travaux de mise en conformité correspondant à son utilisation future.

Les locaux attenants seront isolés de cet espace et resteront occupés par le service des bâtiments.

Descriptif des travaux

Certaines transformations obligatoires nous incombent avant la mise à disposition de ce local.

La porte d'entrée coulissante du local, passablement usée, ne correspondant pas à l'utilisation normale d'un lieu destiné à des réunions et doit être remplacée par une porte vitrée de type 3 vantaux afin de profiter de la lumière du jour et un visuel depuis l'extérieur.

L'installation de WC et leur ventilation est obligatoire.

Pour ces WC s'impose le repérage et une transformation de l'installation d'eau et d'évacuation.

L'installation électrique existante doit être démontée et modifiée afin de pouvoir alimenter l'éclairage des blocs WC ainsi que l'éclairage du local.



Coût des Travaux Proposés

Maçonnerie	CHF	5'049.00	
menuiserie	CHF	10'713.60	
Sanitaire	CHF	12'929.75	
ventilation	CHF	3'726.60	
Electricité	CHF	4'030.25	
			36'449.20
Divers et imprévus 10%(arrondi)	CHF		3'644.90
Total Général			40'094.10

Charges financières moyennes

Celles-ci s'élèvent à CHF 4'321.-- par an, dont CHF 321,20 d'intérêts.

Conclusion

Ce projet correspond au but souhaité par la Municipalité. C'est pourquoi, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, la Municipalité vous demande de bien vouloir prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL D'ARZIER - LE MUIDS

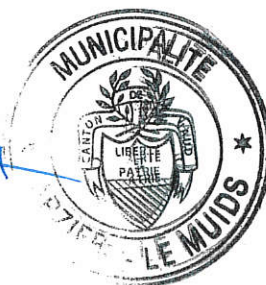
Vu	le préavis municipal n°02/2017 relatif à la demande de crédit de CHF 40'000.00 pour l'aménagement d'un espace de réunion et de loisirs dans le sous-sol du centre communal et scolaire d'Arzier
Vu	le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet
Vu	Le rapport de la commission des finances
Oui	les conclusions des deux commissions précitées
Attendu que	celui-ci a été régulièrement porté à l'ordre du jour
Décide :	le préavis municipal n° 02/2017 relatif à la demande de crédit de CHF 40'000.00 pour l'aménagement d'un espace de réunion et de loisirs dans le sous-sol du centre communal et scolaire d'Arzier
Financement	par la trésorerie
Amortissement	sur 10 ans
Coût par habitant	CHF 16.46

Ainsi délibéré par la Municipalité le 16 janvier 2017 pour être soumis à l'approbation du Conseil communal.

Au nom de la Municipalité

La Syndique :

L. Schweizer



La Secrétaire e.r.:

Frédérique Vol